

LE SNES AU SERVICE DE TOUS LES COLLÈGUES

Secrétaires généraux :

Michel Vialle, Pascale Boutet et Sophie Vénéritay

Secrétaire administrative : Marie Chardonnet

Trésoriers académiques :

Jean-Philippe Carabin et Matthieu Allenet

Secrétaires départementaux :

Delphine Romagny et Jacques Jaudeau (78)

Sophie Vénéritay et Valérie Ruiz-Brouillard (91)

Jean-François Gay et Julien Beaussier (92)

François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations, Carrières, Rémunération :

François Beral, Hervé Chauvin, Mélanie Javaloyès, Sophie Macheda, Romain Rouzaud, Maud Ruelle-Personnaz, Claudette Valade

Formation syndicale : Brigitte Deklermaekker

Responsable certifiés : Pascale Boutet

Responsable agrégés : Maud Ruelle-Personnaz

Responsable CPE : Loïc Sanchez

Responsable non titulaires :

Laurent Boiron

Responsable COP et DCIO :

Cécile Chérouvrier

Responsable AED : Loïc Sanchez

Entrée dans le métier :

Annaïg Le Quellec et Baptiste Eychart

Collège : Antoine Tardy

Lycée : Marie-Pierre Carlotti



Nous rejoindre



Section académique du SNES Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56 - Fax : 01 41 24 80 62

Courriel : s3ver@snes.edu - Site : www.versailles.snes.edu

Sections départementales

SNES 78

24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes

Téléphone : 01 30 51 79 57 - Fax : 01 30 51 28 66

Courriel : snes78@versailles.snes.edu

SNES 91

Maison des Syndicats, 12 place des Terrasses

91034 Évry Cedex - Gare RER Évry - Courcouronnes

Téléphone : 06 88 98 42 14

Courriel : snes91@versailles.snes.edu

SNES 92

Adresse : 3 rue Guy Gouyon du Verger - 94112 Arcueil Cedex

Téléphone : 01 41 24 80 56

Courriel : snes92@versailles.snes.edu

SNES 95

Maison des Syndicats, Cité artisanale

26, rue Francis Combe - 95014 Cergy Cedex

Téléphone/répondeur/fax : 01 30 32 46 14

Courriel : snes95@versailles.snes.edu

ADHÉRER, RÉ-ADHÉRER

- **Parce que le SNES-FSU** a la majorité des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider et vous défendre efficacement dans tous les moments importants de votre carrière : notation, avancement, mutation...
- **Parce que le SNES-FSU** construit des mobilisations larges en s'adressant à l'opinion publique et en associant l'ensemble des collègues, pour défendre nos métiers et promouvoir un Service public d'éducation juste et ambitieux
- **Parce que le SNES-FSU** recherche systématiquement l'unité, mais n'hésite pas non plus à prendre ses responsabilités seul lorsque la situation l'impose
- **Parce que le SNES-FSU** est une force de proposition et de débat sur l'avenir de notre métier
- **Parce que le SNES-FSU** vous adresse directement toutes les informations nationales et académiques



Les cotisations des adhérents sont les seules ressources du SNES-FSU.

66% du montant de la cotisation sont déductibles des impôts.

Les collègues non imposables reçoivent un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.

Pour les collègues aux frais réels, la cotisation est intégrée aux frais.

www.versailles.snes.edu/Adhérer